



Octobre - Novembre - Décembre 2020

Les Infos de MARSAC-SUR-DON



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



Sommaire

- 3 Conseils municipaux
- 5 Mot de l'opposition
- 7 Vie de la commune
- 12 Projets en cours
- 15 Ecoles
- 16 Associations de parents et petite enfance
- 19 Vie associative
- 22 Intercommunalité
- 26 Infos diverses

Éditorial

du maire

Chères Marsacaises et chers Marsacais,

La période que nous vivons est pleine d'incertitudes, la pandémie due à la COVID 19 est loin d'être terminée et les mesures économiques prises par les autorités seront longues à produire leur plein effet. La vie de la commune et de ses habitants s'en ressent au quotidien.

Après la période électorale, suivie de deux longs mois de confinement compliqué, le nouveau conseil municipal a pu être installé le 23 mai.

Notre équipe unie et déterminée s'est mobilisée pour gérer les affaires en suspens, les affaires courantes et pour mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez choisis, le 15 mars dernier : réviser le PLU ; réaliser un lotissement, une maison médicale ; éliminer les zones blanches de téléphonie mobile ; refaire le terrain de football ; améliorer le rayonnement de l'épicerie ; maintenir les espaces verts ; favoriser le tissu associatif qui permet à tous les habitants, jeunes et moins jeunes, de mieux vivre ensemble à Marsac. Le Conseil Municipal des Jeunes est déjà en cours de développement, il permettra à ces derniers de participer à la vie de la Commune, d'en connaître les difficultés et la joie des actions réussies.

Nous travaillons également, ardemment, pour la réouverture, tant attendue, dès la saison prochaine, du multi-accueil.

Dans ce contexte sanitaire atypique nous avons dû, pour la santé de tous, limiter et encadrer la location des salles. Nous sommes bien évidemment conscients que ces limitations ont un impact sur la vie associative et culturelle d'ordinaire si riche de notre commune. Il est, néanmoins, primordial de respecter ces mesures préventives afin de garantir la sécurité de tous.

Soyez assurés que notre équipe, que j'ai le plaisir de diriger, est très présente et travaille avec beaucoup de volonté et d'efficacité pour que tous, dans notre si belle Commune, soient heureux d'y vivre.

Notre dévouement vous est pleinement acquis.

Bien cordialement.

Le Maire,
Hervé de Trogoff



Publication

Directeur de publication
Hervé de TROGFF

Membres de la Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE, Dominique POUPARD,
Julie DELORME, Nathalie FIOT, Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page et production
mbg ouest com

Impression Responsable et Climatiquement Neutre





Décisions du 4 juin 2020

Le Conseil Municipal :

- Décide, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre », pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations liées à sa fonction.
- Fixe, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **42,98%** (taux maximum fixé à 51,6%) de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Fixe, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à **17,53%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Décide d'allouer, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre », une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée suivante : Mme Karen SALMON, conseillère municipale déléguée à l'Adolescence par arrêté municipal en date du 4 juin 2020 et ce au taux de **17,53%** de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.
- Adopte, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » un règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Décisions du 25 juin 2020



Le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
 - Taxe d'habitation = 15,22 %
 - Foncier bâti = 14,31 %
 - Foncier non bâti = 49,10 %
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2019.
- Décide d'affecter, à l'unanimité, une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R1068 : 198 665 €.
- Décide d'affecter, à l'unanimité, en section de recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 : 58 859,23 €.
- Décide d'affecter, à l'unanimité, en section de recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 : 50 760,75 €.
- Approuve, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 1 174 975,23 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 379 825,75 €.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section investissement 2019, soit 149 061,39€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 149 061,39€.
- Approuve le compte administratif du budget assainissement 2019.
- Affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2019, soit -13 677,14€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte D002 pour 13 677,14€.
- Approuve, à l'unanimité, le budget assainissement 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 39 047,14 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 174 061,39 €.
- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget Auberge de la ROCHE du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Approuve le compte administratif du budget Auberge 2019.

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2019, soit 10 981,80€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 pour 10 981,80€.
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section investissement 2019, soit 7 206,95€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 7 206,95€.
- Approuve, à l'unanimité, le budget Auberge de la ROCHE 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 23 863,18 € ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 19 921,96€.
- Approuve, à l'unanimité, les subventions 2020 ci-dessous énoncées :

Associations marsacaises Proposition 2020

Bouquets Marsacais	100
Tennis de Table Marsacais	200
UNC Section de Marsac sur Don	100
AHCM (Ass. Humanitaire Culturelle Marsacaise)	100
Club du Don	100
Etoile Cycliste du Don	200
Société de Chasse	100
CALM (Comité Animation Loisirs Marsacais)	100
Avenir Sportif Marsacais	3 000
Don qui chante	100
Amicale laïque	100
Bricoler Don, Couture et Compagnie	100
APEL Saint-Léger	100
Accueil Périscolaire "La Cabane"	25 939
TOTAL (A)	30 339

Autres associations Subvention 2019

Don du sang de Nozay	100
Restaurants du Cœur	100
Comice agricole - Guémené-Penfao	100
Secours Catholique	100
Alcool Assistance	100
ADMR de DERVAL (aide à domicile)	100
Solidarité femmes Loire-Atlantique	100
ADAR L.-A. (Services à la personne et aide à domicile)	100
TOTAL (B)	800
TOTAL des subventions associations commune (A) + hors commune (B)	31 139

- Annule, par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » le loyer commercial de l'**Auberge de la ROCHE** du 15 mars 2020 au 31 mai 2020 dans le cadre de la crise sanitaire due au CoVID 19.
- Accorde à l'association « **Bricoler Don Couture** », à l'unanimité, une subvention de 431,24€ ceci afin de financer la confection des masques lavables distribués à la population. Cette dépense sera imputée au chapitre 065- Autres charges de gestion courante.
- Décide, à l'unanimité, de maintenir le montant de sa participation à l'association « **La Ruche** » s'élevant à 39% du coût du repas correspondant à 2,45 € par repas pour l'année scolaire 2020/2021 ; La participation des familles représentera 61% du coût du repas soit un montant restant à charge de 3,83 € pour l'année scolaire 2020/2021.
- Approuve à l'unanimité, le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique et autorise M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- Autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat avec la société SEGILOG pour une durée de trois années sur la base d'un tarif annuel de 4 332 € TTC.
- Décide, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'avis du Domaine du 8 Avril 2019 proposant une valeur vénale de 16 € du m² pour la partie du terrain située en zone Ub constructible, tenant compte de l'intérêt social pour la commune et ses habitants du projet porté par la société Ages & Vie Habitat, de céder le terrain à un prix inférieur, soit 10.000,00€ HT comme voté le 26 aout 2019.
- Procède au tirage au sort de trois personnes dans la liste électorale de la commune afin de siéger au jury d'assise 2021, à savoir :
 - M^{me} AMOSSE Marie-Anne : 5, La Potinais
 - M^{me} JOLY Maéva : 3, Le Chesneau
 - M. PONIER Guillaume : La Herbretais

l'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie

www.mairie-marsacsurdon.fr





Le Conseil Municipal :

- Désigne, par 14 voix « pour » et 4 « abstentions », M. Gilles COUROUSSE, adjoint au maire, coordonnateur d'enquête dans le cadre des opérations de recensement organisées en 2021.
- Décide, à l'unanimité, de créer deux emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- Fixe, par 14 voix « pour » et 4 « abstentions », le montant de la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1,15 € par formulaire « feuille de logement » remplie
 - 1,75 € par formulaire « bulletin individuel » rempli.Les agents recenseurs recevront 40,00 € pour chaque séance de formation.
- Donne un avis favorable, à l'unanimité, à l'attribution de la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FLS) d'un montant de 382,23€ pour l'année 2020.
- Donne un avis favorable, à l'unanimité, au règlement de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école publique « La Pierre Bleue » de Nozay qui s'élève à 1 438,62 € pour l'année scolaire 2019/2020 et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve, à l'unanimité, les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et autorise M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi prévoit de réserver un espace de communication aux membres de l'opposition.

L'article que vous trouverez ci-dessous, plus long que ne le prévoit le Règlement Intérieur, n'a pas été approuvé par la commission « communication » et n'engage en rien la majorité municipale.

Une campagne électorale diffamatoire !



C'est ainsi qu'a qualifié la campagne électorale menée par le nouveau Maire, le juge du tribunal administratif de Nantes suivant ainsi le rapporteur public dans ses conclusions. Rappelons que la liste « Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac sur Don » avait engagé un recours pour annulation des élections, s'appuyant sur le contenu de tracts diffamatoires distribués par la liste adverse et de harcèlement à l'encontre de Bérange Gellé notre tête de liste et de propos homophobes tenus par le Maire à l'encontre d'un de nos colistiers. Néanmoins le juge n'annule pas les élections considérant un nombre de témoignages insuffisant, difficiles à collecter en plein confinement, Pour le juge, la preuve n'est pas faite qu'un nombre suffisant d'électeurs aient été influencés pour modifier le résultat des élections du 15 Mars 2020.

La liste « Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac sur Don » prend acte de cette demie victoire permettant ainsi d'éclairer le vrai visage de notre nouveau Maire que connaissaient déjà ceux qui avaient eu à l'affronter lors des élections de 2008.

Depuis le début Juin, le nouveau Conseil Municipal s'est mis en place et autant dire que le Maire ne laisse qu'une portion congrue aux élus de l'opposition, avec un seul représentant en commissions municipales, un règlement intérieur restrictif sur les droits des élus de l'opposition, mais surtout des délibérations de Conseil Municipal préparés sans aucune concertation, donc souvent incomplètes, mal organisées, ou ne prenant pas en compte l'intérêt des Marsacais. Ce fut le cas par exemple pour le recrutement des agents recenseurs, le vote sur le transfert de compétences sur le domaine des transports collectifs vers la Communauté de Communes et bien d'autres (Voir les comptes rendus de conseils municipaux sur la page facebook d'Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac Sur Don).

Plus inquiétant, il ressort notamment de la commission des finances, ce que chaque Marsacais a pu constater dans le 4 pages qui a été distribué durant l'été dans les boites à lettres, l'absence d'un vrai projet de développement de services et d'équipements pour Marsac sur Don par des investissements cohérents, utiles pour les habitants de notre commune notamment pour les enfants, les jeunes et leurs parents en dédiant par exemple l'ancienne école Saint Léger à l'enfance et aux adolescents, en se projetant sur la construction d'une salle de sports dont l'absence pénalise nos enfants pour le sport scolaire mais aussi les filles et les femmes mais pas seulement, qui ne trouvent pas sur notre commune une offre sportive diversifiée et doivent se déplacer sur les communes voisines qui sont elles bien équipées.

Les élus d'Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac sur Don agissent également pour que le dossier de la halte-garderie sur lequel l'ancienne municipalité avait commencé à reconstruire les bases avec la Communauté de Communes en association avec les parents concernés, soit un projet majeur et urgent dans le calendrier de ce nouveau Conseil Municipal.

La crise pandémique a aussi mis en évidence le sous-équipement de notre commune pour la couverture téléphonique 4G et filaire par les opérateurs alors que se généralisait le téléenseignement et se développait le télétravail. Il devient urgent d'avoir un vrai plan de rattrapage sur le couverture 4G et de développement de la fibre optique pour notre commune.

Pour plus d'informations rejoignez-nous sur la page facebook **Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac sur Don** ou adressez un mail à unenouvelleimpulsion@gmail.com afin de vous inscrire pour recevoir la lettre d'information.

Liste des commissions municipales



Commission des finances
 Hervé de TROGOFF
 Dominique POUPARD
 Karen SALMON
 Gilles COUROUSSE
 Nathalie FIOT
 Yves TISSOT
 Philippe JACQMIN



Commission urbanisme
 Dominique POUPARD
 Benoît NAEL
 Gérard ROUILLON
 Sarah MONNIER
 Michel ROPTIN
 Aurélie TEMPLE
 Bérangère GELLE



Commission de gestion du territoire et des affaires agricoles
 Géraldine PINSON-LERAY
 Dominique POUPARD
 Sarah MONNIER
 Gérard ROUILLON
 Michel ROPTIN
 Régis VICET
 Odile BOURDEAU



Commission Appel d'offres
 Titulaires
Hervé de TROGOFF
 Dominique POUPARD
 Géraldine PINSON-LERAY
 Bérangère GELLE
 Suppléants
 Gilles COUROUSSE
 Nathalie FIOT
 Philippe JACQMIN



Commission communication
 Géraldine PINSON-LERAY
 Gilles COUROUSSE
 Dominique POUPARD
 Julie DELORME
 Nathalie FIOT
 Karen SALMON
 Christian LE CALOCH



Commission vie associative, culturelle et sportive
 Gilles COUROUSSE
 Gérard ROUILLON
 Régis VICET
 Yves TISSOT
 Aurélie TEMPLE
 Christian LE CALOCH



Commission petite enfance et enfance
 Nathalie FIOT
 Coralie WEILAND
 Aurélie TEMPLE
 Julie DELORME
 Karen SALMON
 Régis VICET
 Odile BOURDEAU



Commission adolescence
 Karen SALMON
 Nathalie FIOT
 Benoît NAEL
 Sarah MONNIER
 Julie DELORME
 Christian LE CALOCH



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Membres élus Hervé de TROGOFF Géraldine PINSON-LERAY Gérard ROUILLON Gilles COUROUSSE Christian LE CALOCH	Membres nommés Laurent NURIT Jacqueline HEUZE Camille DUFRESNE Evelyne GARAUD
---	--



Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Titulaires HOULLIER Michel LEPAGE Martial Le LOREC Jacques TARDIVEL Albert VICET Gabriel PROVOST Roland	Suppléants PERRIGAUD Hervé CROCHARD Daniel BAUDOUIN Pierre CIVEL Christian CHERAUD Maurice JACQMIN Philippe
--	--



Autres référents

Atlantic'eau
 Titulaire
 Géraldine PINSON-LERAY
 Suppléant
 Philippe JACQMIN



SYDELA
 Titulaires
 Dominique POUPARD
 Gérard ROUILLON
 Suppléants
 Géraldine PINSON LERAY
 Yves TISSOT



Référent tempête SYDELA ET ENEDIS :
 Géraldine PINSON-LERAY

SITC (Syndicat intercommunal des transports collectifs)
 Titulaire
 Benoit NAEL
 Suppléant
 Sarah MONNIER



Services de soins infirmiers à domicile SSIAD
 Titulaire
 Karen Salmon
 Suppléant
 Christian LE CALOCH



Syndicat Chère Don Isac
 Gilles COUROUSSE



Référent Animaux
 Yves TISSOT



Référent Défense
 Michel ROPTIN



Référent Bois
 Gérard ROUILLON



Concours des Maisons fleuries 2019

Les bons d'achat à valoir chez M^{me} Hélène Clavier, fleuriste à la Mérais, sont exceptionnellement utilisables jusqu'à la fin du mois de novembre.

Distribution du Flash-Infos juillet 2020

À la suite d'une erreur du distributeur, certains d'entre vous n'ont pas reçu le Flash-info du mois de juillet.

Nous le regrettons vivement.

Nous vous indiquons que des exemplaires sont disponibles à la mairie et qu'il est consultable sur le site de cette dernière. Vous y retrouverez une synthèse des budgets municipaux pour l'année 2020 ainsi que la composition des commissions communales.

Illuminations de Noël



Cette année les illuminations de Noël sont prévues du 11 Décembre 2020 au 10 Janvier 2021.

Le 11 décembre une marche aux lampions sera proposée aux enfants qui le souhaitent (ou une autre activité suivant les conditions sanitaires). À l'issue de la marche, des chocolats de Noël seront offerts aux participants.

Malheureusement, pour des raisons de distanciation et de contagion nous ne ferons pas de distribution de boisson chaude ou froide.

Annulation du Repas des aînés

Après ces mois de confinement et d'inquiétude, nous aurions vivement souhaité pouvoir maintenir le repas annuel des aînés, ce moment de convivialité tant attendu.

En raison de la situation sanitaire actuelle liée à la Covid19, nous sommes malheureusement contraints de l'annuler.

En effet, tout rassemblement exposerait chacun des participants à un risque trop élevé de contamination et favoriserait, de facto, la propagation du virus.

Nous offrirons, cette année, à chacun de nos aînés, un colis de fin d'année que nous prendrons plaisir à apporter personnellement.

Ce colis, bien évidemment, ne compensera pas le plaisir qu'ils auraient eu à se retrouver tous ensemble.

Nous ferons appel, comme chaque année, à M^{me} Hélène Clavier pour les fleurs et à M^{me} Elisabeth Surace (épicerie) pour les colis.

Nous vous informons qu'un courrier à l'attention de tous nos aînés a été envoyé le 04 septembre, 2 masques y ont été joints.

Opérations de recensement 2021

Le recensement de la population se fera du 21 Janvier au 20 Février 2021.

A cette occasion, 2 agents recenseurs seront recrutés pour réaliser cette collecte. Ces derniers déposeront dans vos boîtes aux lettres les documents nécessaires.

La collecte des données se fera soit par internet soit sur document papier (la collecte en ligne des données est le moyen privilégié).

Les personnes intéressées par le poste d'agent recenseur doivent envoyer leur candidature à la mairie (lettre de motivation et CV).

Le cabinet infirmier : rappel des permanences



Le cabinet infirmier de Marsac sur Don et Jans vous accueille lors de ses permanences :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 7h45 sans rendez-vous

Le samedi matin : avec rendez-vous.



Pour toute demande de soin, vous pouvez téléphoner au : 02.40.51.02.86
Cabinet situé dans la cour de la mairie
1 bis, Rue Pierre Perchais

La vie de la mairie

M. Denis Rio, responsable des espaces verts depuis 2008 et élu **coup de cœur du jardinier** en 2019 a décidé de faire évoluer sa carrière professionnelle au service **espaces verts** de Guémené Penfao.

Nous le remercions pour son travail accompli dans l'embellissement et le fleurissement de notre village.

Nous lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.

À l'accueil de la Mairie, un sourire en remplace un autre.

M^{me} Camille Rincé est arrivée le 1^{er} Septembre en remplacement de M^{me} Gwendoline Robert, en poste depuis 2009.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Camille, âgée de 31 ans, originaire de Guémené-Penfao est agent administratif depuis 5 ans, elle arrive de Lohéac où elle effectuait depuis 2 ans et demi une mission de remplacement.

Vous pourrez la rencontrer du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et un samedi par mois.



Dominique Lépine a été remplacé par Alexandre Pourtier au poste de directeur général des services

M. Alexandre Pourtier, présent quant à lui depuis le 6 mai 2019, remplace officiellement, depuis le 1^{er} juin, au poste de DGS (directeur général des services), M. Dominique Lépine.

Dominique a pris sa retraite le 1^{er} juin 2020 (il avait débuté le 18 août 1980), après 40 années de travail à la mairie, comme secrétaire général sous la direction des anciens maires, Claude Leray, Michel Houllier et Alain Duval. Il a préparé et assisté tous les conseils municipaux, connaissant tous les rouages des finances publiques. Il était la « mémoire » de la mairie.

Nous le remercions vivement de toutes ces années passées au service des marsacais et nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite dans sa belle longère à « La Mérais ».

Vie associative, sportive et culturelle

Le 4 Juillet 2020, les associations de la commune étaient conviées à une rencontre initiée par la commission vie associative.

13 d'entre elles étaient représentées par 22 personnes.

Cette rencontre riche en échanges a permis à chaque association de prendre la parole et d'exposer sa situation en lien avec le contexte sanitaire mais aussi ses projets pour les mois à venir.

La commission a annoncé son intention d'organiser un forum et souhaite renouveler ce genre de rencontre.

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver la santé de tous, il a été demandé aux associations utilisant les ERP (établissements recevant du public soit les bâtiments communaux) de se rapprocher de leurs fédérations respectives ou tout au moins de se procurer les protocoles établis par ces structures pour les appliquer dans la gestion des salles.

A titre d'exemple, nous vous rappelons les règles de base incluses dans ces protocoles :

- Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique par l'association
- Distanciation physique de 4m² par personne
- Organiser un sens de circulation lorsque cela est possible.

Recensement militaire



N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de votre pièce d'identité.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Une rentrée scolaire réussie

A la sortie du confinement, le 11 Mai dernier, une grande partie des enfants ont repris le chemin de l'école.

Afin que cela se fasse dans les meilleures conditions et dans le respect des protocoles sanitaires, la municipalité a tenu à apporter son soutien à tous les acteurs de la vie scolaire : les écoles, la cantine et l'accueil périscolaire.

Un soutien logistique, financier ainsi qu'humain a été proposé :

- Pour la mise en place des circuits d'accès aux locaux,
- Pour la fourniture de masques pour le personnel de la cantine et du périscolaire,
- Pour l'achat de thermomètres.

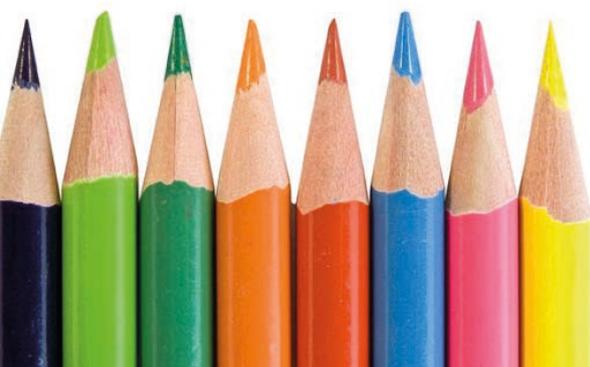
Une aide financière a été apportée à ceux qui en avaient fait la demande afin de ne pas mettre en péril le fonctionnement de certains services (comme l'accueil périscolaire). Une réunion s'est tenue le 24 août réunissant tous les acteurs de la vie scolaire (les directrice et directeur des écoles, les présidentes et présidents des associations du périscolaire et de la cantine) avec M. le Maire et les membres de la commission petite enfance.

Les sujets évoqués étaient nombreux tels que la rentrée, les protocoles, l'organisation des tâches...

Nous pensons réitérer ces rencontres qui permettent de faire le lien entre chaque acteur de la vie scolaire et périscolaire.

La rentrée scolaire 2020-2021 a été plus sereine.

La municipalité reste bien évidemment à l'écoute des besoins et répondra aux demandes dans la mesure du possible.



Le CCAS

Il a toute sa légitimité en cette période de pandémie

C'est quoi ?

Au sein d'une commune, il existe un établissement public : **le centre communal d'action sociale (CCAS)**.

Il est dirigé par un conseil d'administration formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale ou représentatives de la vie citoyenne.

Le maire est son président de droit.

Le CCAS se réunit au moins une fois par trimestre.

Son rôle

Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune les plus fragiles.

Son rôle est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et celles en difficultés.

Les aides possibles :

- Aide alimentaire sous forme de bon d'achat à valoir à l'épicerie de Marsac.
- Aide financière ponctuelle liées à des situations difficiles.

Le CCAS c'est aussi :

- Le repas annuel des aînés (annulé cette année en raison de la covid19)
- Le traditionnel colis de Noël distribué en décembre, aux aînés qui n'ont pas participé au repas (*distribution pour tous les aînés cette année*).



Ses membres :

- **Membres élus** : M Hervé de TROGOFF, président, M^{me} Géraldine PINSON-LERAY, M. Gérard ROUILLON, M. Gilles COUROUSSÉ et M. Christian LE CALOCH.

- **Membres nommés** : M. Laurent NURIT, M^{me} Jacqueline HEUZE, M. Camille DUFRESNE, M^{me} Evelyne GARAUD.

Inscription au registre nominatif :

Ce registre peut être utilisé par le CCAS lors de risques exceptionnels tels qu'une crise sanitaire, une canicule...

Il permet de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, les personnes isolées, les personnes de plus de 65 ans, les adultes handicapés, les personnes de plus de 60 ans déclarées inaptes au travail.

N'hésitez pas à venir vous inscrire.

Nos amis à quatre pattes : trouvés, perdus, maltraités, en divagation...

Vous avez trouvé un animal

- Contactez **I-cad** :
 0810 778 778.
contact@i-cad.fr
- Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse).
- Demandez à un vétérinaire de lire la puce si l'animal est pucé.

I-cad est un fichier national d'identification qui dépend du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Vous avez perdu un animal

- Déclarez sa perte et signalez-la à l'**i-cad** (donnez le numéro de tatouage ou de puce).
- Utilisez le service www.filapat.fr (application gratuite)
- Prévenez la mairie, les vétérinaires proches.

Vous êtes témoins d'un acte de maltraitance envers un animal

- Contactez la fondation assistance animaux
 01 39 49 18 18
contact@fondationassistanceauxanimaux.org
- Chevaux, ânes maltraités :
 C.H.E.M. 01 69 19 72 24
chemparis@gmail.com



Bien vivre ensemble à Marsac

Nous recevons en mairie des plaintes pour des animaux domestiques en divagation sur la voie publique.

Nous vous rappelons que tout propriétaire est responsable de son animal et que cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 150€.

Les animaux en divagation récupérés sur les voies sont placés en chenil communal durant 48 heures à la charge du propriétaire (*frais de capture de 25€ + 15€ de pension journalière, toute journée commencée est due*) puis ils sont transférés vers la fourrière animalière (Centre animalier de Betton - fourrière SACPA - 02 99 55 82 99)

Au sein du conseil municipal, un référent **animaux** a été désigné :

M. Yves TISSOT 06 82 30 60 58

Amélioration de la couverture mobile



M. Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le 14 août dernier M. CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant Ancenis afin d'évoquer la problématique de couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la commune. La réception est en effet quasi inexistante sur toute la zone allant du « Pré-Rocher » à « la Jaunais », « Launay de Bourgueil », « la Portais » malgré l'installation récente de nouveaux relais FREE, SFR et BOUYGUES TELECOM à proximité du château d'eau sur la route Blain - Conquereuil. La réception est également de très mauvaise qualité à proximité de la mairie et dans le lotissement « Le Val du Don ».

Il a donc été proposé au Sous-Préfet d'intégrer notre commune en zone « prioritaire » au sein du dispositif New Deal Mobile à l'instar de ce qui est déjà fait pour les communes voisines de Guemené Penfao et Conquereuil.

Le programme New Deal Mobile résulte d'un accord national signé entre les services de l'État, l'ARCEP et les opérateurs de téléphonie mobiles et vise à supprimer au maximum les zones blanches (zone où la réception en téléphonie mobile est inexistante à l'extérieur des maisons). Le sous-préfet, de par sa fonction, est en contact avec l'équipe projet en charge d'identifier les zones sensibles et de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les opérateurs, les actions nécessaires en vue d'améliorer la réception téléphonique.

La municipalité suit ce dossier avec attention et vous tiendra informé de son évolution.





Suivez l'actualité de MARSAC-SUR-DON en temps réel avec l'application :

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc...recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement **3 étapes** !

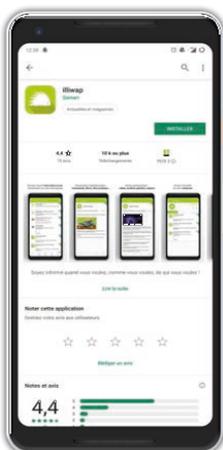


1

Téléchargez l'application illiwap sur l'App Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android)

2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



3

SUIVRE

et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone

illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement



Création d'un Conseil Municipal des Jeunes Marsacais

La municipalité souhaite créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Sont concernés tous les jeunes âgés de 10 à 17 ans, résidant sur la commune.

Le CMJ, c'est quoi ?

Le CMJ a pour objectif de permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune, de s'initier à la vie politique réelle, de collecter des idées, d'élaborer des projets au service de la collectivité.

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où des projets sont menés en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être ainsi le relais des jeunes auprès de l'équipe municipale.

Le CMJ sera animé et encadré par la conseillère déléguée à l'adolescence et les membres de sa commission.

Comment devient-on conseiller ?

Tu as entre 10 et 17 ans et tu habites Marsac, tu trouveras le formulaire d'inscription sur la page Facebook :

Conseil Municipal des Jeunes Marsacais

Le formulaire est à déposer en mairie ou à envoyer à l'adresse : cmj.marsacsurdon@orange.fr

Tu pourras y expliquer ta volonté d'engagement, tes idées, tes motivations...

Les candidatures sont à déposer avant le 31 Décembre 2020.

Tu veux voter (élire les membres du CMJ)

Tu peux t'inscrire sur la liste électorale du CMJ avant le 31 Décembre 2020.

Tu as entre 10 et 17 ans...

Tu as des idées de projets et envie de t'investir pour ta commune !!!



Si tu souhaites obtenir des informations complémentaires sur le CMJ, merci de nous contacter soit par le biais de la page Facebook ou par mail : cmj.marsacsurdon@orange.fr

Vous êtes toutes et tous les bienvenus... Soyez nombreux à vous inscrire !

Révision du PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), actée lors du Conseil Municipal de novembre 2019 est lancée.

Cette remise à plat du plan actuel datant de 2005 vise :

- d'une part, à l'adapter à l'environnement et au contexte actuel,
- d'autre part, à le rendre compatible avec la loi ALUR de 2014 et les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) validé par la Communauté de Communes de Châteaubriant Derval en 2018.

La municipalité sera accompagnée pendant toute la durée de l'instruction, estimée à 30 mois, par un bureau d'étude qui sera choisi prochainement.

Les habitants seront naturellement informés et consultés régulièrement de l'avancée de ce projet structurant pour la commune par le biais d'affichage, de parution dans la presse, de réunions publiques et de réunions de concertation ou d'exposition publique.

Le service de l'Urbanisme de la mairie reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Rénovation du terrain de football



Les études ont été lancées, elles seront suivies par les appels d'offres.

L'ASM a trouvé un accord avec JANS afin de pouvoir jouer et s'entraîner sur leur terrain pendant l'indisponibilité de notre aire de jeu.

Prochainement une résidence « Âges et vie » à Marsac



Le groupe Ages et vie, spécialisé dans l'hébergement de personnes en perte d'autonomie, a retenu Marsac sur Don pour implanter sa prochaine résidence sur un terrain cédé par la commune, au bas du lotissement de la Fontaine du Don.

Outre sa situation géographique, notre collectivité dispose en effet d'atouts majeurs qui ont favorisé ce choix notamment ses services médicaux de proximité (médecin, pharmacien et infirmières) et ses commerces.

Véritable lieu de soins, La future résidence, composée de 2 bâtiments d'une surface totale de 965 m², pourra accueillir dès le dernier trimestre 2021, 16 personnes ou couples dans des appartements individuels en RDC avec des salles communes pour les repas et les activités. Elles trouveront auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24 les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible. Une priorité sera accordée aux Marsacais et Marsacaises pour la prise en charge des personnes âgées et le recrutement des 5 auxiliaires de vie et de la « maitresse de maison » en charge du fonctionnement des services.



L'accès à la résidence s'effectuera par la Rue des Roseaux conformément au permis de construire délivré le 20 janvier 2020. Afin de garantir la sécurité des riverains et en particulier des enfants, la circulation des engins lourds de chantier n'est autorisée dans le lotissement de la Fontaine du Don qu'entre 9h et 16h et du lundi au vendredi pendant toute la durée des travaux ; un arrêté municipal a été pris dans ce sens le 1^{er} septembre 2020.

Nous souhaitons tous nos vœux à ce projet innovant et créateur d'emplois, qui répond à une attente forte des personnes âgées et de leur famille à la recherche d'une solution alternative à l'EHPAD. La municipalité accompagnera Ages et Vie tout au long du projet, tout en restant à l'écoute des riverains.

Inventaire bocager



Lors de sa séance du 24 février 2020, le conseil municipal a validé la réalisation de l'inventaire du bocage, des haies et bosquets de la commune et en a confié la maîtrise d'ouvrage au SCDI (Syndicat de la Chère, du Don et de l'Isac).

Pour conserver les multiples fonctions du maillage bocager, il paraît en effet nécessaire d'identifier et localiser les linéaires pour mieux maîtriser leur évolution. Cette mission d'intérêt général s'inscrit dans le prolongement des actions de préservation déjà entreprises et répond aux obligations « réglementaires » d'inventaire du bocage, au titre de la loi Grenelle (identification de la Trame Verte et Bleue) et du SAGE Vilaine.

Le groupe communal, récemment créé, participe activement à cette étude en étroite collaboration avec le bureau d'étude ENVOLIS missionné par le SCDI.

L'inventaire a démarré fin septembre et durera jusqu'au mois de décembre 2020 ; il se déroule en plusieurs étapes dont une vérification sur le terrain et une consultation publique en mairie.

Les conclusions de cet inventaire seront intégrées dans le PLU.

Des informations complémentaires sur le déroulement seront communiquées au moyen des supports habituels et par voie de presse.





C'est la rentrée à l'école publique !

Soixante-huit élèves ont effectué leur rentrée, mardi, à l'école publique Le Val-du-Don.



L'équipe pédagogique reste stable. Les vingt et un élèves de CM sont pris en charge par Maëlle Gaillard Perrio, les vingt-cinq élèves de CP/CE1/CE2 travaillent sous la responsabilité de Céline Martin. En maternelle, Aurélien Martin, directeur, accueille vingt-deux élèves. Il sera remplacé, le vendredi, par Catherine Lize-Dauve, professeure des écoles nouvellement arrivée. Les deux enseignants de maternelle sont accompagnés par Emmanuelle Barthélémy, Asem (agent spécialisé des écoles maternelles).



« La rentrée voit le retour de l'ensemble des élèves dans un contexte sanitaire particulier. Cette situation entraîne la mise en place d'un protocole sanitaire »



Malgré cette situation, les projets liés aux enseignements obligatoires sont maintenus. Les élèves auront l'occasion de plonger dans le grand bain à la piscine ou d'explorer différents univers sonores avec l'intervenant musique du conservatoire.

Les inscriptions à l'école le Val du Don s'effectuent tout au long de l'année. Veuillez contacter le directeur de l'école au **0240877748** ou par mail **ce.0442736k@ac-nantes.fr**



Bonne rentrée à toutes et à tous !

La rentrée à l'école Saint Léger



Le 1^{er} septembre, l'école Saint Léger a accueilli 101 élèves répartis dans 4 classes

PS/MS/GS : Lena Deunf-Le Naour (lundi/mardi/vendredi) avec **Flavie Branchereau** (Asem)

CP/CE1 : Séverine De Mets

CE2/CM1 : Charlotte Launay

CM1/CM2 : Aurélie Pelé travaillera à 3/4 temps (mardi, jeudi et vendredi). **Claire Daniel** assurera la décharge de direction en maternelle le jeudi et complétera le quart temps en CM1/CM2 le lundi.

Poste d'adaptation : Stéphanie Vines

Le projet de l'année

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, l'équipe souhaite clôturer le projet entamé l'année dernière autour de **l'école d'autrefois**, à travers l'histoire de Saint Léger.

Ensuite, les enseignantes inviteront leurs élèves à **un voyage au pays des arts** avec le projet de visite du Musée des Beaux arts de Nantes et donc la découverte de nombreux artistes !

MUSÉE
D'ARTS
DE
NANTES



La directrice, Lena Deunf-Le Naour, est disponible pour tout renseignement ou inscription. Son jour de décharge est le jeudi. Merci de prendre rendez-vous au **02.40.87.58.26**



D'autres temps forts marqueront l'année

Piscine du CP au CM2, portes ouvertes de l'école, carnaval, marché du printemps...

L'Amicale Laïque de Marsac sur Don

Amicale Laïque



De Marsac-sur-Don

C'est quoi l'Amicale Laïque ?

L'Amicale Laïque de Marsac-sur-Don est une association affiliée à la Fédération des Amicales Laïques (FAL 44), ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles.

→ Vous avez des idées de projets ou l'envie de participer à nos activités, venez nous en parler !

Objectifs

- ↳ Soutenir financièrement et matériellement les projets de l'école
- ↳ Contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle et à la formation civique dans le cadre de l'éducation permanente, par le débat, la culture, le sport (USEP, Gespacolades, ciné-débat, ...)
- ↳ Proposer des activités culturelles, ludiques pour tous les âges



Liens avec le réseau

- ✓ Amicale Laïque de Derval
- ✓ FAL 44 et les Amicales laïques du secteur
- ✓ Graines d'Automne
- ✓ Commission en lien avec le FSE du collège Jean Mermoz de Nozay

Actions

- ✓ Fête de l'école
- ✓ Marché de Noël
- ✓ Spectacles de Noël pour les élèves
- ✓ Opération « Récup'papiers » en lien avec l'AL de Derval
- ✓ Financement de projets scolaires : classe découverte à Angers, classe de mer à Préfaillies, sorties organisées par les enseignants, classe découverte pour toute l'école au château de la Turmelière à Liré
- ✓ Participation à la semaine sur les discriminations : ciné-débat avec la FAL 44
- ✓ Amica'Jeux : journées ludiques pour tous les âges
- ✓ Fabrication et vente de jus de pomme
- ✓ Veillée Graines d'Automne
- ✓ Soirées débat citoyen
- ✓ Section bricolage et loisirs créatifs: les Papoteuses Créatives

Projets à venir

- ↳ Fabrication de jus de pomme
- ↳ Marché de Noël
- ↳ Soirée thématique (conférence, débat, projection, ...)
- ↳ Amica'Jeux : Animations jeux de société
- ↳ Création d'une section soutien scolaire
- ↳ Fête de l'école

Et toutes les idées que vous apporterez !

Vente de jus de pomme



L'Amicale Laïque organise la vente du jus produit avec les pommes ramassées par les enfants et parents de l'école « **Le Val du Don** ».

Vous pouvez passer commande en écrivant à : amicalelaiquemarsac@gmail.com.

2 € la bouteille d'un litre, livraison à domicile !

Opération Récup'papier : recherchons local

Faute d'espace de stockage suffisant, **la récupération de papier est mise en veille.**

Pour pérenniser cette action, l'Amicale Laïque recherche un local permettant de stocker jusqu'à 12 tonnes de papier.



**Si vous avez un hangar inutilisé sur la commune, cela nous intéresse !
Écrivez-nous !**

On compte sur vous

Malgré la situation sanitaire actuelle, nous voulons continuer à agir pour créer du lien, proposer activités culturelles et ludiques.

Si vous avez des idées de projet, pour nous joindre et nous rejoindre :

amicalelaiquemarsac@gmail.com

La Cabane

La période d'après confinement (de fin mai aux vacances d'été) a vu la fréquentation très en baisse. L'organisation du travail a dû être totalement repensée, les protocoles sanitaires et la chaîne des responsabilités pas toujours facile à déchiffrer. Beaucoup de réflexions et de remises en question pour accueillir au final très peu d'enfants, la fréquentation étant très faible durant cet épisode.

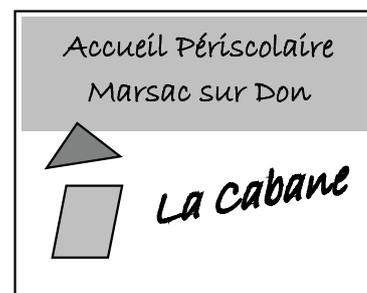
La rentrée 2020/2021 revient à un fonctionnement quasi normal pour les enfants. Le personnel est masqué, les locaux très aérés et les familles sont soumises à un protocole sanitaire simple et bien respecté.

Les effectifs actuels correspondent à ceux des années précédentes, avec des pics de fréquentation à 50 enfants certains soirs. Cette année particulièrement, on peut remarquer l'entrée au périscolaire de nombreux enfants de petite section.

Le Conseil d'Administration est stable et bien rodé mais recherche toujours de nouveaux membres afin de pallier les départs de parents, inhérents au passage en 6ème de leurs enfants.

Pour de plus amples renseignements sur l'organisation de La Cabane, vous pouvez consulter le site internet de la mairie.

www.mairie-marsacsurdon.fr/fr/information/73531/enseignement-vie-scolaire



APEL

C'est l'heure de la rentrée, après une fin d'année scolaire, très particulière, et donc celle du bilan pour les membres de l'APEL.

En effet, l'annulation de toutes les manifestations du début d'année 2020 nous prive des recettes du repas, du vide-grenier et de la kermesse : c'est un réel coup dur pour l'association.

De plus nous savons déjà que certains membres devront quitter l'APEL à la rentrée ; ce qui nous inquiète d'autant plus que depuis quelques années aucun nouveau parent n'est entré dans l'association.

En ce début d'année 2020-2021, les effectifs décroissants nous obligent à fermer une classe, néanmoins l'école accueille une belle classe de petite section avec 18 élèves. Ce qui nous motive doublement pour offrir à ces nouveaux élèves et à tous les autres, du matériel pédagogique pour assurer la qualité de leur apprentissage (installation de quatre vidéo-projecteurs pendant les vacances d'été) et financer des sorties pédagogiques toujours aussi appréciées...

C'est pourquoi nous profitons de ces quelques lignes pour lancer **un APPEL AUX NOUVEAUX BENEVOLES**, car nous ne pourrons pas porter la charge de travail que représente toutes les manifestations de l'année scolaire à notre seule équipe actuelle, aussi soudée soit-elle depuis quelques années maintenant, mais risquant l'épuisement...

UN NOUVEAU SOUFFLE EST NECESSAIRE !

Sans devenir membre, vous désirez vous investir, nous donner un coup de main ponctuel, pour organiser le vide-grenier, le loto...
C'est déjà très bien,

nous recherchons toujours des papas avec de gros bras, des camions ou tracteurs, des mamans bricoleuses ou cuisinières...

Toutes les petites mains sont les bienvenues, seul mot d'ordre : **l'ENTRAIDE**.

Alors faites nous savoir vos disponibilités lors de la première réunion APEL

Qui aura lieu le 22 septembre à 20h30 à l'école,

afin de pouvoir planifier ou non les dates des manifestations.

Nous vous rappelons que c'est grâce aux bénéficiaires de ces actions, que nous pouvons offrir à nos chères petites têtes bondées des souvenirs d'enfance inoubliables,

sans demander **AUCUNE PARTICIPATION financière des familles !**

Si vous désirez nous rejoindre, avoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre présidente : M^{me} Guillet Emmanuelle au 06.50.06.20.09 ou par mail emmanuelleguillet@orange.fr

Toute notre équipe de bénévoles vous souhaite en attendant une très bonne rentrée, et une année riche de découvertes et d'apprentissages à tous les élèves de l'école St Léger.

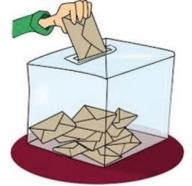
OGEC de l'école St Léger



Pour le bien-être des élèves scolarisés cette année, nous continuons l'entretien des bâtiments, et des extérieurs, notre traditionnel soirée nettoyage a eu lieu le vendredi avant la reprise de l'école.

L'ensemble des parents d'élèves étaient invités à nous rejoindre...mais cette année encore trop peu de bénévoles.

Les membres OGEC se sont réunis fin juin pour élire un nouveau bureau dont la nouvelle présidente est Aurélie MIGOT.



Nous tenons à remercier : l'équipe éducative, l'équipe APEL pour son soutien, Angélique ROBIN (ex-présidente OGEC) pour avoir mené à bien le dernier grand projet de son mandat **la réunification de l'école** et bien évidemment l'équipe OGEC motivée pour mener à bien les projets lancés, un grand merci à tous les membres.



Comme un puzzle a besoin de chaque morceau, notre école a besoin de chacun, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : MIGOT Aurélie - 06.65.0615.54

La Ruche

La restauration scolaire sur Marsac-sur-Don est organisée par une **ASSOCIATION DE BÉNÉVOLES**, qui a mis en place une équipe pour la gestion des repas et la surveillance des cours de récréation des deux écoles de notre commune.



Vous pouvez réserver les repas de vos enfants via notre adresse mail :

laruchecantine@orange.fr

ou via notre ligne téléphonique :

02.40.87.77.24 :

Le Jeudi pour les repas
des Lundi et Mardi suivants

Le Lundi pour les repas
des Jeudi et Vendredi qui suivent

Les enfants sont pris en charge par les salariées de **La RUCHE** pour toute la durée de la pause méridienne.

Les menus sont préparés et acheminés quotidiennement par notre prestataire **RESTORIA**, situé près de Rennes.

Si besoin, vous pouvez télécharger les documents nécessaires à l'inscription de votre/vos enfant(s) au restaurant scolaire, en vous rendant sur le site de la mairie.

En attendant de vous retrouver en Assemblée générale et malgré le contexte sanitaire, nous souhaitons une belle année scolaire 2020/2021 **à tous les enfants et à leurs parents !**



Alcool Assistance



Alcool assistance est une association, loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour but de grouper toutes les personnes désirant, par leur engagement personnel, œuvrer efficacement pour la prévention et le traitement de l'alcoolisme, maladie physique, psychologique et sociale.

Alcool assistance s'efforce de réaliser autour des malades alcooliques la mobilisation de toutes les bonnes volontés, de toutes les compétences et de tous les secours, afin d'aider les malades à se libérer, puis se réadapter à la vie.

Si vous avez des difficultés avec l'alcool, sachez qu'il n'est jamais trop tard ! Toute personne désireuse d'informations, d'une aide, pour elle-même ou son entourage peut assister aux réunions.

Une réunion publique est programmée tous les 3^{èmes} vendredis du mois, dans la salle de l'ancien accueil périscolaire derrière l'église de Marsac-sur-Don, à 20h00.



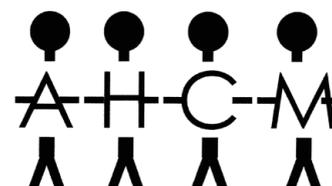
Contact
M. Roger COURCOUL
07.70.52.59.15

Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise

La situation sanitaire 2020 étant particulière, notre traditionnelle Soirée **Années 80** ne pourra avoir lieu comme à l'accoutumé. Nous vous proposons donc un repas à emporter : le retrait se fera le samedi 7 novembre sur un lieu qui vous sera communiqué au moment de votre réservation.

Les tickets seront disponibles d'ici quelques jours auprès des membres de l'association ou par réservation au 07.83.32.10.13 ou 06.63.52.33.60

Menu adulte : plat (canard confit ou couscous de la mer) / fromage / dessert : 13€
Menu enfant : plat (hachis parmentier ou jambon chips) / dessert / jus fruits : 5€



Cette action nous permettra de continuer à soutenir financièrement des familles touchées par le handicap dans notre secteur.

Merci !



Union Nationale des Combattants

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons évoqué les projets pour l'année 2020. En raison de la crise sanitaire, tout a été remis en cause :

- Cérémonie du 8 Mai annulée,
- Repas à emporter décalé en juillet,
- Sortie sur la Mayenne reportée le 3 juillet 2021, si tout va bien !!!

Le 11 septembre, quelques membres du Bureau, ont rencontré M. le Maire, pour envisager la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui se déroulera comme suit.

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020

10h40 : Rassemblement à la mairie.
Défilé de la mairie au Monument du Souvenir.

11h00 : Cérémonie au Monument du Souvenir.
Dépôt de gerbes.
Allocutions.

Une information sur le déroulement de cette cérémonie sera adressée à tous les adhérents début novembre.

Le Bureau vous rappelle qu'il est à votre écoute et à votre disposition en cas de besoin.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Médiathèque de Marsac sur Don

Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque **Les Mille et Une Pages** de Marsac-sur-Don :

Mardi : 16h/19h
Mercredi : 10h/12h
Jeudi : 16h/18h
Samedi : 10h/12h
Dimanche : 10h/12h



Service intercommunal de Lecture publique



02.40.07.66.30
mediatheques@cc-derval.fr
www.biblios-ccsd.net
18, Rue Saint Martin

ASSOCIATION

Le Panier Marsacais



Reprise par-ci, reprise par-là ! Nous voici quelques mois après ce début de pandémie... En cette période habituelle de septembre nous ne parlerons pas de reprise dans cet article mais juste de rentrée après une pause estivale bien méritée.

Petit coup d'œil cependant, dans le rétro du panier qui ne s'est pas arrêté de fonctionner bien au contraire durant le printemps 2020. Avec l'arrivée de cette crise sanitaire sans précédent, Il nous aura fallu nous adapter pour répondre à la demande qui au fil des semaines augmentait jusqu'à friser le seuil du possible pour notre association et l'épicerie. Malgré quelques angoisses devant l'arrivée soudaine de nouveaux adhérents heureux de trouver ce service de proximité nous avons réussi à œuvrer en sécurisant et limitant les risques en collaboration avec les producteurs et Babé. Vos encouragements pendant cette période difficile nous ont fait chaud au cœur et nous profitons de cet article pour remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin au bon déroulement.

Septembre 2020... C'est donc le début d'une nouvelle saison pour le Panier marsacais avec forcément un programme d'animation restreint. Au printemps, nous évoquions la possibilité d'organiser notre marché à l'automne mais le virus circulant toujours, nous préférons jouer la prudence en annulant pour l'instant toutes nos rencontres (pot de producteurs, ateliers cuisine...).

Cependant les paniers de bons produits locaux bio sont de retour depuis le 3 septembre alors revenez nous voir ou si vous ne nous connaissez pas encore et que vous souhaitez plus de renseignements sur le fonctionnement et les producteurs vous pouvez nous contacter :



contact@lepaniermarsacais.org
www.lepaniermarsacais.org
 ou vous renseigner auprès de Babé (M^{me} SURACE Elisabeth) à l'épicerie du village.



Tennis de Table
 Info saison 2020 / 2021

Sur le plan sportif

L'équipe principale qui officiait en division départementale 3 était en très bonne voie de monter en division supérieure en fin de saison si le Covid n'était pas passé par là, du coup, nous continuerons à la rentrée au même niveau.

Nous devrions être une dizaine à jouer en compétition la prochaine saison afin d'essayer de remonter en départementale 2.

« Un appel à candidature de joueurs en compétition est lancé pour pouvoir continuer sur cette voie. »

Sur le plan loisirs

Les inscriptions ont redémarré et les anciens membres ont déjà répondu présents (5 tables sur 6 en place dès le premier soir).

Horaires entrainements

Les séances d'entrainements des jeunes le mardi et adultes le jeudi sont regroupées ensemble le vendredi soir, sous réserve de disponibilité de la salle les 3 Arches, un calendrier plus précis peut être fourni sur demande et nous étudions la possibilité d'assurer un entrainement dirigé pour encadrer les jeunes en début de séance.

Divers

Un calendrier sera affiché dans le panneau d'affichage avec nos dates de matchs, n'hésitez pas à venir nous soutenir les dimanches matin à la salle « les 3 arches ».

Le T.T.M. souhaite remercier aussi l'ensemble de l'équipe municipale « M. le Maire, ses conseillers et adjoints et tout le personnel » qui lui ont permis de poursuivre son activité au sein de la commune pour la saison 2020/2021.

Et pour finir, nous réfléchissons à la faisabilité de notre repas biennuel du mois de mars.



Infos pratiques pour tous renseignements :
 Olivier Fiot
 Tel : 06 80 31 52 83
 Mail : olivier.fiot@wanadoo.fr



L'Avenir Sportif Marsacais

Après une saison écourtée suite au confinement, l'AS Marsac fait sa rentrée et nous sommes impatients de vous retrouver sur et en dehors des terrains.

Les entraînements de l'école de Foot (enfants de 5 à 10 ans), sous la responsabilité de Fabien Drouaud, ont lieu le mercredi après-midi. Vos enfants, filles et garçons, sont les bienvenus.



Les autres catégories jeunes (enfants de 11 à 18 ans), sont engagés depuis maintenant 6 ans, dans les équipes du groupement jeune de la pierre bleue dont notre club fait partie, allant des catégories de U12 à U18. Les jeunes filles ont intégré le groupement féminin de la pierre bleue qui va des U9F au U18F.

Suite à l'arrêt des championnats début mars, nos deux équipes séniors se sont maintenues en D1 et D4. Les joueurs ont repris le championnat le 27 septembre et sont heureux de partager de bons moments avec les supporters. Notre équipe fanion a fait des débuts remarquables atteignant le troisième tour de coupe de France en ayant notamment battu un club de R3.



Notre équipe loisirs se retrouve, quant à elle, le vendredi soir et rencontre des équipes du secteur.

Pour terminer, un grand merci à Sébastien, notre arbitre qui officie chaque dimanche à cette fonction indispensable pour notre sport.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des bénévoles qui nous aident tout au long de l'année, nos sponsors, la mairie, ainsi que nos supporters.



Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre, comme joueur ou bien bénévole, vous pouvez contacter Fabien COLLET au 06.13.81.23.71.

Vous pouvez également consulter toutes les infos, photos et résultats de l'AS Marsac sur le site internet asmarsac.footeo.com

Le Club du Don



Avec septembre nous reprenons nos activités :

- Le mercredi en salle différents jeux : loto, tarot, belote, scrabble, triomino, etc...
- La pétanque tous les mercredis après-midi.
- La marche le mardi matin ou après-midi suivant les semaines.

Nous avons dû annuler le thé dansant et le loto qui étaient prévus en novembre. Si le contexte sanitaire le permet, nous ferons une Journée Détente le 27 Novembre.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
M^{me} BARBOTIN Marie-Annick 02.40.87.59.27



Les services de la communauté de communes font leur rentrée

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

Les services liés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse rassemblent la majorité des interrogations de la part du grand public. Consciente des inquiétudes légitimes des parents et des familles, la communauté de communes a étudié et mis en place depuis le printemps dernier de nombreux aménagements et protocoles sanitaires pour garantir un accueil sécurisé, tout en poursuivant son rôle de médiation et d'animation auprès des enfants, de leurs parents et de leurs proches.

En concertation avec ses élus, ses agents et ses différents partenaires (Agence régionale de santé, Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, Protection maternelle et infantile...), les organisations suivantes seront appliquées jusqu'à nouvel ordre, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Guichet Unique à Châteaubriant

Un lieu unique pour informer sur tous les services et événementiels proposés par la communauté de communes et ses partenaires à destination des enfants et des familles.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
9h00-12h30 et 14h00-18h00
Vendredi :
9h00-12h30 et 14h00-17h00
Samedi : 9h00-12h00

27 rue de Couéré à Châteaubriant
02.40.28.88.89
guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr

Relais Petite Enfance à Châteaubriant et à Derval

Un service pour informer et accompagner les parents et les assistant·e·s maternel·le·s dans leurs échanges employeur/employé ainsi que dans leur mise en réseau sur le territoire intercommunal. Les animations en direction des parents d'enfants de 0 à 3 ans et des assistant·e·s maternel·le·s vont reprendre progressivement, selon une jauge limitée et sous le strict respect des mesures barrières mises en place pour les plus petits et leurs accompagnants.

CHÂTEAUBRIANT

Du lundi au jeudi :
9h00-12h30 et 14h00-18h00
Vendredi : 9h00-12h30 et
14h00-17h00
Samedi : 9h00-12h00

Guichet Unique, 27 rue de
Couéré à Châteaubriant
02.40.28.88.89
ram@cc-chateaubriant-derval.fr

DERVAL

> Semaine paire : lundi/mardi/jeudi/vendredi :
9h00-13h00 et 14h00-17h30 mercredi : 10h-13h
et 14h-17h
> Semaine impaire : lundi/mardi/jeudi/
vendredi : 9h00-13h00 et 14h00-17h30
> en soirée : uniquement sur rendez-vous

Maison intercommunale de la Petite Enfance
8 rue de Lavoisier à Derval
02.40.07.27.95
ram.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

Maison de la Formation

Rouverte au public depuis début juin, la Maison de la Formation a pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes dans leur projet professionnel et de formation en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leurs souhaits. Elle accueille également divers organismes : la Mission locale, Insérim, Cifor Accompagnement, Duo Compétences, Cap Formation, les Apprentis d'Auteuil, Transition Pro et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans à l'intérieur de l'établissement.

Du lundi au jeudi :
9h00-12h30 / 13h30-17h00
Vendredi : 9h00-12h30
16 rue de Vauzelles à Châteaubriant
02.40.28.97.34
emploi-formation@cc-chateaubriant-derval.fr

Quai des Entrepreneurs à Châteaubriant

Le Quai des Entrepreneurs accueille le service Développement économique de la communauté de communes, les antennes locales de la Chambre d'Agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que les associations ILAN, ADIC et Les Sup'Porteurs de la Création. Un espace de coworking est également à disposition des porteurs de projets et des entrepreneurs, qu'ils soient du territoire ou non (voir l'espace de réservation en ligne).

Du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 14h00-18h00
6A rue d'Ancenis à Châteaubriant
02.72.41.01.00
qe@cc-chateaubriant-derval.fr

Espace France Services à Derval

Ce service a pour mission d'accueillir, orienter et aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics en assurant un accompagnement personnalisé et en permettant des démarches administratives facilitées, notamment grâce à l'administration en ligne.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans à l'intérieur de l'établissement.

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 /
13h30-17h00 (sur rendez-vous)
14 rue de la Garlais à Derval
02.40.81.82.26
msap@cc-chateaubriant-derval.fr

Espaces aquatiques à Châteaubriant et à Derval

Concernés par des mesures sanitaires particulièrement rigoureuses, les trois espaces aquatiques intercommunaux ont fait évoluer leurs protocoles d'accueil depuis mai dernier en suivant l'évolution des directives sanitaires nationales. À ce jour, les établissements intercommunaux situés à Châteaubriant et à Derval, reprennent une activité et un fonctionnement normaux à compter du 1er septembre 2020, tout en appliquant rigoureusement les gestes barrières, avec le port du masque obligatoire dès 11 ans dans les halls d'accueil et les vestiaires, et les procédures de désinfections régulières. Les espaces bien-être à AquaChoisel et à Derval (sauna, hammam, spa) sont également accessibles, mais avec une jauge limitée.

CHÂTEAUBRIANT – AQUACHOISEL

Horaires des bassins et de l'espace bien-être sur www.aquachoisel.fr

Rue de la Galissonnière à
Châteaubriant

02.40.28.20.90

tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr

CHÂTEAUBRIANT - ESPACE DAUPHINS

(réouverture à partir du lundi 7 septembre 2020)

Horaires des bassins sur
www.aquachoisel.fr

3 rue de la Libération à Châteaubriant

02.40.81.16.51

espace-dauphins@cc-chateaubriant-derval.fr

DERVAL

Horaires des bassins et de l'espace bien-être sur :

www.espace-aquatique-derval.com

33 rue de l'Abbé Orain à Derval

02.40.07.50.00

accueil@espace-aqua;que-derval.com

Réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques

Présentes dans chacune des 26 communes du territoire Châteaubriant-Derval, les médiathèques et bibliothèques intercommunales reprennent pleinement leur mission de mettre la culture et la lecture publique à portée de tous. Grâce à la mobilisation des bibliothécaires professionnels et des très nombreux bénévoles, le réseau intercommunal de lecture publique accueille le grand public à des horaires élargis et poursuit l'application de consignes sanitaires nationales concernant la désinfection des locaux et des divers documents empruntés. C'est ainsi que, jusqu'à nouvel ordre, seuls les prêts et les retours sont autorisés dans les médiathèques et bibliothèques intercommunales. La consultation sur place (notamment pour les magazines et les ordinateurs) n'est pour le moment pas encore possible.

Les équipes professionnelles et bénévoles débutent également cette année scolaire un événement attendu depuis plusieurs mois : l'ouverture de deux nouveaux établissements sur le territoire. Après plusieurs mois de travaux et un aménagement intérieur quelque peu chamboulé par la situation sanitaire, les nouvelles bibliothèque de Noyal-sur-Brutz et médiathèque de Soudan ouvrent enfin leurs portes.

Toutes les animations mises en place se font bien évidemment en respect des normes sanitaires (port du masque obligatoire dès 11 ans) et les réservations sont fortement encouragées en raison des places limitées.

Accès, horaires et animations des médiathèques et bibliothèques intercommunales :

www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr

02.40.81.03.33

mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr

Pôle musical à Derval

Inauguré en novembre 2019, le Pôle musical intercommunal à Derval accueille notamment l'école de musique associative Musique aux Champs.

Ses activités ont repris depuis le lundi 21 septembre 2020.

3 route de Saint-Vincent-des-Landes à Derval

06.47.23.71.28

musiqueauxchamps44@gmail.com

Maison des Aidants à Châteaubriant

Ouverte depuis janvier 2020, la Maison des Aidants est un établissement intercommunal accueillant et accompagnant les familles d'enfants en situation de handicap. Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans à l'intérieur de l'établissement.

Lundi : 9h00-11h00 (sur rendez-vous)
Mardi : 17h00-19h00 (sur rendez-vous)
Vendredi : 9h00-11h00 (en accès libre)

14 rue des Vauzelles à Châteaubriant

02.28.04.61.53

maisondesaidants@cc-chateaubriant-derval.fr

Maison de l'Habitat à Châteaubriant

Ce lieu d'information et de conseil accueille notamment le tout nouveau service gratuit de visite de diagnostic, d'aide à la décision des propriétaires et d'accompagnement administratif pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements, résoudre des problèmes d'insalubrité et/ou adapter les habitations suite à une perte d'autonomie ou un handicap. Des permanences des organismes ADIL, CAUE et Espace Info Énergie y sont également organisées.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans à l'intérieur de l'établissement.

Du lundi au samedi :
sur rendez-vous uniquement

28 rue Pasteur à Châteaubriant

02 40 07 25 29

maison.habitat@cc-chateaubriant-derval.fr

Déchetteries intercommunales

Particulièrement sollicitées par les particuliers depuis la fin du confinement, les cinq déchetteries intercommunales ont effectué un retour progressif depuis le début de l'été à des horaires d'ouverture habituels.

Déchetterie de Lusanger

Lundi, vendredi, samedi : 14h00-18h00
Mercredi : 9h00-12h00

Le Vieux Bourg à Lusanger

02.40.07.77.39

secretariat-environnement@cc-chateaubriant-derval.fr

Location de vélo

Des vélos électriques sont disponibles dans toutes les mairies de la communauté de communes Châteaubriant/Derval.

Pour toute réservation vous devez vous munir des justificatifs d'identité, de domicile et d'assurance responsabilité civile.

Tarifs : 10,00 € la semaine, 15,00 € les 15 jours.



16/25 ans

- Santé
- Transport
- Logement
- Aide Financière
- Loisirs & Culture

La Mission Locale c'est quoi ?

- ✓ Un accès à l'emploi
- ✓ Accéder à des formations/ateliers
- ✓ Une passerelle vers l'entreprise
- ✓ Un coaching individuel
- ✓ Pour les 16/25 ans
- ✓ Devenir autonome
- ✓ Améliorer son quotidien
- ✓ Enrichir sa vie sociale et culturelle

Nous vous accompagnons dans vos démarches et projets :
ORIENTATION > FORMATION > EMPLOI



Le dispositif

GJ Garantie Jeunes

Un accompagnement vers l'autonomie
PROFESSIONNELLE & FINANCIÈRE

-  Engagement réciproque 1 an
- +
-  Ateliers collectifs
- +
-  Suivi Personnalisé
- +
-  Allocation en appui de l'accompagnement

02 40 81 82 26
 derval@mna44.org

Antenne de Derval
 14 rue de la Garlais, 44590 Derval

Suivez-nous !   

Le transport solidaire

Même s'il fait bon vivre dans nos campagnes, l'éloignement des services n'est pas sans poser problème aux personnes ne pouvant pas ou peu se déplacer.

Basé sur le bénévolat et l'échange, le transport solidaire, en route depuis le 1^{er} décembre 2019, vient en complément de l'offre de services existants. Il permet aux personnes de tout âge, mais éprouvant des difficultés temporaires ou permanentes à se déplacer seules, de rendre visite à un proche, des amis, de la famille, de rechercher un emploi, d'effectuer des démarches administratives ou de se rendre à un rendez-vous médical.

Pour rembourser l'usure du véhicule et les frais d'essence, le passager défraie directement le conducteur à la fin du trajet :

- Pour tout trajet de moins de 10km : 3,00 €
- Au delà de 10km : 0.35€/ km

Les trajets pour les colis alimentaires ne sont pas payants pour le passager.

Le règlement de fonctionnement **Règlement de fonctionnement Transport Solidaire** est consultable sur le site internet

www.lespotesdes7lieux.fr



Vous souhaitez vous déplacer

Contactez directement le
06.52.75.57.73

Un référent diffusera votre demande aux conducteurs de votre commune, et le conducteur qui peut vous conduire vous rappelle directement.

Vous souhaitez devenir conducteur solidaire

Contactez « les Potes des 7 lieux » au
02.28.50.46.39



Certains sentiers ne sont plus accessibles en raison de l'activité cynégétique

La période de chasse est lancée et sera ouverte du 20 septembre 2020 au 28 février 2021. Afin de laisser place à l'activité cynégétique, les randonneurs ne pourront plus accéder à certains sentiers. Néanmoins de nombreuses autres randonnées restent praticables et sont à découvrir sur le territoire.

Comme chaque année, en raison de l'ouverture de la chasse de septembre à février, les randonneurs ne peuvent plus accéder à certains sentiers situés sur les communes de Moisdon-la- Rivière, Grand Auverné, Juigné-les-Moutiers et Erbray.

Aussi, de manière à être bien informés et partir se promener en toute sécurité, les randonneurs, usagers des chemins et habitants, doivent consulter la page Les sentiers de randonnées du site internet de l'Office de Tourisme intercommunal afin de s'assurer que le chemin qu'ils souhaitent emprunter ne le soit pas également par les chasseurs. Mieux vaut être vigilant !

Si certains sentiers restent fermés pendant cette période d'activité cynégétique, 34 autres itinéraires sont accessibles et offrent de magnifiques

paysages au détour des chemins creux. Respirer, se ressourcer, observer la faune et la flore, découvrir le patrimoine local tout en pratiquant une activité physique sont autant de bienfaits qu'apporte la randonnée. Au total, le territoire comprend 300 km de sentiers qui sillonnent les communes de l'intercommunalité.

Avec une volonté commune de préserver les espaces ruraux et de les faire découvrir, les élus, les acteurs associatifs, les bénévoles et aussi les propriétaires privés travaillent en concertation et en partenariat.

Afin de pouvoir bénéficier au mieux de ces sentiers mis en place et entretenus par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, les randonneurs se doivent de respecter les lieux et l'environnement qui les entourent tout en cheminant sur le sentier balisé.

Contact

Office de Tourisme Intercommunal
02 40 28 20 90
tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr
www.cc-chateaubriant-derval.fr



Sécurité sociale des étudiants pour l'année 2020-2021 : ce qu'il faut retenir



L'Assurance Maladie

LOIRE-ATLANTIQUE

À la rentrée universitaire, la couverture santé des étudiants est garantie. C'est simple, gratuit et automatique. Pas besoin de se déplacer !

- **Les étudiants qui poursuivent leurs études** sont automatiquement pris en charge par l'Assurance Maladie pour leurs frais de santé et dépendent toujours de la Cnam de leur lieu de résidence.
- **Les étudiants débutant leurs études** continuent d'être affiliés à leur régime de protection sociale actuel (souvent celui des parents).
- **Les étudiants internationaux qui démarrent leurs études** doivent s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé, dès leur arrivée en France, et après inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur.

Pour être bien remboursé.e, de bons réflexes sont à adopter !

- 1/ Créer son compte personnel sur ameli.fr.
- 2/ Renseigner ou mettre à jour ses informations personnelles (adresse postale, RIB, médecin traitant).
- 3/ Mettre à jour sa carte Vitale.

Comment sont pris en charge les frais de santé ?

L'Assurance Maladie rembourse **70% des frais de santé** si l'étudiant.e consulte en priorité son médecin traitant. Pour être remboursé.e à 100%, il convient de **souscrire une complémentaire santé** (celle des parents ou une autre) qui prendra en charge les 30% restants.

Examens de dépistages : reprenez rendez-vous chez vos professionnels de santé !

Vous avez peut-être renoncé à consulter vos professionnels de santé pendant la période de confinement ? Cela peut avoir des conséquences graves sur votre santé. Les cabinets des professionnels de santé sont à nouveau ouverts. Les rendez-vous s'effectuent en toute sécurité, avec des mesures adaptées de protection et d'hygiène.

Maintenir le suivi de vos examens de dépistages est également essentiel.

- Si vous êtes âgé.e de **50 à 74 ans**, vous bénéficiez du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon et du rectum.
- Si vous êtes âgée de **25 à 65 ans**, vous devez prendre un rendez-vous pour le test de dépistage du cancer du col de l'utérus qui doit être réalisé tous les 3 ans ou tous les 5 ans selon votre âge. Le test de dépistage est pris en charge à 100%, sans avance de frais **uniquement** si le précédent frottis date de plus de 3 ans. Avant ce délai de 3 ans, le test est pris en charge par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé dans les conditions habituelles.
- L'envoi des invitations aux dépistages organisés a repris durant le mois de juin. Vous pouvez prendre rendez-vous, dès maintenant sans attendre de recevoir ce courrier.

EN PRATIQUE pour le dépistage organisé du cancer du sein et colorectal

Vous avez déjà reçu votre invitation à un dépistage organisé ?

>> Prenez rendez-vous dès maintenant chez le professionnel de santé concerné.

Vous avez besoin d'un document car vous aviez anticipé votre rendez-vous ?

Vous avez égaré votre courrier d'invitation ou vous ne l'avez pas reçu ?

>> Contactez le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers des Pays de la Loire au 02.51.79.80.20, pour recevoir une nouvelle invitation.

Vous n'avez pas effectué votre dépistage après réception de votre courrier d'invitation ?

>> Une relance automatique est prévue.

Vous n'avez fait aucun dépistage après les courriers d'invitation et de relance ?

>> Vous serez automatiquement réinvité.e.

Vous rencontrez des difficultés ? Prenez RDV avec la Cпам de Loire-Atlantique

Depuis le 8 juin, la CPAM de Loire-Atlantique propose un dispositif attentionné pour accompagner **les personnes en difficulté**.

Si c'est votre cas, vous pouvez prendre RDV pour échanger avec un conseiller. Un rendez-vous en accueil est dorénavant possible dans certaines situations.

Pour prendre RDV

Appelez le **3646** [service 0,06 €/mn + prix appel].

Utilisez votre compte personnel ameli.fr
> rubrique **Mon agenda**.



Pour vos autres démarches

Les services numériques et téléphoniques de la Cпам sont accessibles :



Services en ligne : Le **compte personnel ameli** vous permet de vérifier vos remboursements, de suivre le délai de traitement de votre dossier, de modifier vos informations personnelles, de télécharger vos attestations, de commander votre carte Vitale en cas de perte ou de vol,...

Téléphone : Pour les demandes urgentes, les conseillers sont disponibles au **3646** [0,06 €/mn + prix d'appel].

Mail : La messagerie du **compte personnel ameli** vous permet de poser une question personnelle.

Adresse postale : Une adresse unique pour envoyer vos courriers et documents :

CPAM de Loire-Atlantique - 9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9

Don du Sang de Nozay

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Nozay et sa Région (ADSB) vous communique les résultats des collectes réalisées à la Salle Municipale des Etangs à Nozay en 2020 :

Dates	Nombre de personnes accueillies	Nombre de dons	Nombre de nouveaux donneurs
26/02/2020	208	184	26
22/04/2020	131	122	5
22 & 24/06/2020	248	222	23
Moyenne collectes 2020	196	176	18
Moyenne collectes 2019	192	173	23

Les résultats sont stables et satisfaisants. Il faut toutefois préciser que la collecte de juin a été réalisée sur 2 jours ce qui a permis de maintenir les chiffres. En effet en raison de la crise sanitaire des nouvelles mesures ont été mises en place. Les collectes mobiles sont organisées sur RDV, afin de réduire le temps d'attente et de mieux gérer la prise en charge de chaque donneur en toute sécurité.

Ce fonctionnement qui semble convenir à bon nombre pourrait être poursuivi à l'avenir, tout en veillant bien sûr, à maintenir la possibilité d'accueillir les personnes venant sans rendez-vous.

En raison de la baisse des réserves qui sont désormais en dessous du seuil d'alerte, l'EFS lance un appel à la mobilisation générale. Aussi nous comptons sur votre participation à **TOUS**, pour la prochaine collecte qui aura lieu **le mercredi 23 décembre** - Horaires et inscriptions sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Et pour terminer nous tenons à saluer la mémoire de M^{me} Renée BODIER, Vice-Présidente, et de M. Claude CROCHARD, ancien membre de notre Association, qui nous ont quittés en avril dernier.



Contact : Serge Loquet, Président de l'ADSB de Nozay - e-mail : sergeloquet@hotmail.fr - 07.69.51.09.73

Quelques conseils de jardinage

Octobre

- Semer une pelouse.
- Arracher les plantes annuelles.
- Faire les plantations bisannuelles (pensée, pâquerette, giroflée, myosotis et pavot) et les plantations bulbes de printemps (tulipe, narcisse, crocus, muscari et perce-neige).

Novembre

- Ratisser les feuilles mortes et les mettre dans un composteur de préférence.
- C'est le moment de planter les arbres en motte et en racine nue (arbuste, vivace, graminée).
- Dès la première gelée : protéger les arbustes fragiles (laurier-rose, bananier et certaines espèces d'olivier).

Décembre

- Commencer à tailler les arbustes d'été sauf en cas de grand froid (spirée selon les variétés, millepertuis, buddleia, potentille).
- Nettoyer les rosiers : rabattre de moitié les tiges, laisser entre 3 et 5 tiges vers l'extérieur et supprimer toutes les tiges du milieu (la suite au mois de mars).

Janvier

- Poursuivre la taille des arbustes d'été.
- Procéder à la taille douce des arbres : remonter les branches basses et couper le bois mort.



Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18

Urgences européennes **112**

Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**

SOS Médecin **36 24**

SAMU Social **115**

Pharmacie de garde **32 37**

Allô Enfance Maltraitée **119**

Allô Service Public **39 39**

Centre anti-poison **02 41 48 21 21**

Drogue info services **117**

ENEDIS Dépannage **09 726 750 44**

GRDF Urgence Sécurité Gaz **0 800 47 33 33**

Véolia Eau **09 693 235 29**

N° vert Canicule Info **0 800 06 66 66**

Point écoute jeunes **02 40 35 47 73**

Point écoute parents **02 40 35 00 88**

Sida info Service **0 800 840 800**

Sécurité Sociale **36 46**

SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants) **02 40 73 90 30**

Violences Conjugales **39 19**



Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Le 2^{ème} samedi du mois de 9h à 12h30



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le 13 décembre 2020

